

FINANCES

36.69



CONSEIL MUNICIPAL DU 1 1 AVR. 2016

Affaire n° :	[1]R2d6-4-1-08	40 1-3
--------------	----------------	--------

Rapporteur : M

Commission: FINANCES

Date: 18/04/2016 = 18"3

Avis:

Décision:

Décision du conseil municipal -

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET:

Service:

Poste:

Budget principal

- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement et EPT 11
- Adoption du budget primitif pour l'exercice 2016
- Vote des taux d'imposition 2016
- Attribution de subventions d'équipement.
- Répartition des subventions départementales en faveur des associations locales au titre de l'exercice 2016

Madame, Monsieur,

Le budget qui vous est proposé suit les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 7 mars 2016. Il est établi dans la continuité des exercices antérieurs avec la volonté de traduire les engagements pris et de conduire une politique municipale empreinte de maîtrise et de volontarisme. Celle-ci se traduira par un programme d'investissement affirmé qui saura répondre aux attentes des Cristoliens.

Le budget pour 2016 s'élève à 228 672 463,41 € et s'équilibre en dépenses et en recettes.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2016 à 57 350 424,56 € contre 46 571 933,52 € en 2015 et se composent notamment des opérations nouvelles de l'exercice 2016 pour 48 797 612,34 € et des restes à réaliser pour un montant de 4 850 063,42 € en dépenses. Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 4 164 739,58 €.

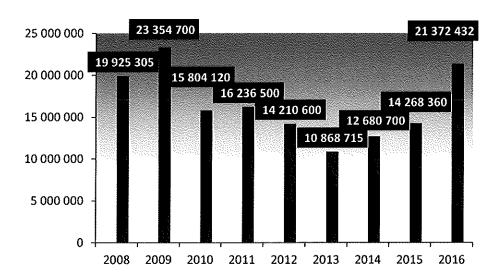
La section d'investissement

1 - Les dépenses

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 48 797 612,34 € pour 2016 contre 41 883 009 € en 2015 et se décomposent comme suit :

dépenses directes d'équipement	21 372 432,00 €
remboursement de la dette	12 002 100,00 €
 provisions pour refinancement du programme d'emprunts 	10 000 000,00 €
(ce crédit s'équilibre en dépenses et en recettes)	
opérations d'acquisition/venteparticipation versée à Créteil-Habitat-SEMIC	1 965 666,00 €
pour la Maison de l'Enfance Aimé Césaire	1 827 952,00 €
 comptabilisation des avances versées aux titulaires des marchés publics 	500 000,00 €
la participation à l'Agence France Locale	384 000,00 €
 résultat d'investissement du budget annexe assainissement capitalisé 	243 162,34 €
dépenses d'ordre	502 300,00 €
Total	48 797 612,34 €

1.1 - Les dépenses directes d'équipement (21 372 432 €)



1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU) (4 983 000 € pour 2016 contre 1 989 200 € pour 2015)

En 2016, le programme de rénovation urbaine se poursuit.

Certaines opérations sont déjà achevées. Ainsi, la réhabilitation du groupe scolaire Beuvin a été réalisée en trois tranches sur les années 2010, 2011 et 2012. La création d'une voie de liaison entre la rue Neuve et la rue Henri Koch, ainsi que la requalification de la place des Bouleaux ont été achevées en 2014.

En complément des crédits votés en 2015 nécessaires au lancement des travaux des abords du groupe scolaire Charles Beuvin, 1 100 000 € sont inscrits en 2016 pour permettre la réfection de la chaussée rue Beuvin et traiter le parvis du groupe scolaire.

La reconstruction de la Maison pour Tous des Bleuets se poursuit. Une enveloppe de 2 800 000 € est prévue pour 2016. Depuis 2014, 1 700 000 € de crédits ont déjà été inscrits pour les études, le concours d'architecte, le comblement des carrières et le début des travaux.

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine des Petit Pré – Sablières, il est consacré une enveloppe de 833 000 € pour l'aménagement du carrefour Déménitroux. Ces travaux consistent en la création d'un giratoire au niveau du carrefour entre la rue Déménitroux, l'avenue François Mauriac et les bretelles de desserte de la route départementale RD1.

1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie (3 928 650 € en 2016 contre 4 367 650 € en 2015)

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des crédits de travaux et des dotations en équipement et matériels pour les services opérationnels concernés.

Quelques inscriptions spécifiques peuvent être distinguées :

En matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts et d'ouvrages d'art (2 885 650 € en 2016 contre 3 392 650 € en 2015) :

	(2 005 000 € en 2016 contre 3 392 000 € en 2015) :	
•	des crédits pour les espaces verts, comprenant notamment une enveloppe de 90 000 € pour la poursuite de la requalification des aires de jeux, de 158 000 € pour l'acquisition du matériel horticole, de 50 000 € pour l'aménagement de nouveaux sanitaires dans le parc Dupeyroux et 15 000 € pour un alignement d'arbres	472 050 €
•	le désenclavement du quartier du Palais pour l'acquisition et la démolition des box et les opérations de voirie qui en découlent	350 000 €
•	divers travaux de voirie dans tous les quartiers (rénovations de trottoirs, reprise de fissures et affaissement, mise à l'alignement)	300 000 €
•	l'accompagnement des travaux de concessionnaires aux abords de la future gare du Grand Paris de l'Echat qui donnent lieu à un remboursement total sur la base du hors taxes	295 000 €
•	la réfection des trottoirs et espaces piétons avenue Pasteur Vallery-Radot, rue Porte Diner au droit du nouvel Ehpad et rue Grandjean	175 000 €
•	des crédits en matériels et équipements annexes des voiries pour le fonctionnement des services	166 000 €
•	la réfection de la chaussée rue de Brie entre les rues Péri et Saillenfait	152 000 €
•	La réfection de joints dans le secteur Leclerc au carrefour des rues d'Estienne d'Orves et Avet	150 000 €
•	la réfection partielle du chemin du Halage	116 000 €
•	des interventions sur les réseaux d'incendie, en particulier la création de bornes incendie complémentaires, lors des travaux réalisés	100 000 €
•	enfouissement des réseaux aériens simultanément à ceux réalisés par ERDF	100 000 €
•	reprise de l'étanchéité du pont des compagnons de la Libération	85 000 €
•	des travaux divers sur les ouvrages d'art	76 600 €
•	la réfection de la voirie rue des Malfourches	75 000 €
•	la réfection de la voirie avenue Pauline	60 000 €

• la réfection de la chaussée rue Jean Moulin
• des interventions sur le barrage du Bras du Chapitre en vue de la reprise des lâchers d'eau en accord avec les voies navigables de France
Concernant l'éclairage public et la signalisation tricolore (1 043 000 € en 2016 contre 975 000 € en 2015) :
 des interventions sur les organes du réseau pour garantir la pérennité de la distribution (remplacement de transformateurs, de boîtes de coupure, entretien divers)
 des réparations courantes en matière d'éclairage public et de signalisation pour remédier aux désordres constatés lors des tournées de vérification
Modernisation et rénovation de l'éclairage public dans le quartier de l'Echat
• le remplacement et la rénovation des contrôleurs de signalisation tricolore
1.1.3 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal (5 949 800 € en 2016 contre 3 553 200 € en 2015)
Afin d'assurer dans les meilleures conditions d'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des Cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à la maintenance courante, des mises en conformité des divers réseaux qui montent en puissance, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers, telles que les réfections de sanitaires ou les installations de rideaux, afin de mieux protéger les enfants, sont inscrits à notre budget.
Les crédits budgétaires sont répartis entre les secteurs suivants :
• secteur scolaire
• secteur sportif
• secteur social
• secteur culturel
• secteur jeunesse
• <u>Le secteur scolaire</u> (2 982 000 € en 2016 contre 1 808 000 € en 2015)
- démarrage de l'opération de réaménagement du

groupe scolaire Prévert dans le quartier Gizeh 1 100 000 €

- diverses interventions dans les écoles 612 000 €

- travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité

-	remplacement des menuiseries Groupe scolaire Pascal130 000 €
-	travaux d'extérieur dans les équipements scolaires (réfection de la cours d'école d'Allezard élémentaire)
-	des travaux d'électricité et de câblage pour le plan numérique des écoles100 000 €
-	travaux à Chateaubriand élémentaire et acquisition de matériel et mobilier pour la restauration scolaire en liaison froide80 000 €
-	la poursuite de l'opération de renouvellement des installations de rideaux
	<u>Le secteur sportif</u>
	(2 250 250 € en 2016 contre 789 450 € en 2015)
-	subvention à la Fédération française de handball dans le cadre de la construction de la Maison du Hand
-	piscine du colombier :
	• Réfection de la toiture
	• Reprise des pieds de la charpente en bois150 000 €
-	réparation du gymnase Issaurat suite à l'incendie. Ces dépenses sont couvertes par l'assurance240 000 €
-	tous travaux de sécurité dans les équipements sportifs
-	remise en état du plateau d'évolution de Guyard – réfection de la piste d'athlétisme150 000 €
-	le remplacement du sol sportif par un revêtement synthétique du Palais des Sports110 000 €
•	divers travaux concernant les piscines du Colombier, de la Lévrière et de Sainte Catherine 100 000 €
-	isolation thermique du hall de MT Eyquem 108 000 €
	travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée
-	divers matériels pour équipements sportifs78 850 €
••	divers travaux concernant les terrains de sport et les plateaux d'éducation physique
-	reprise des verrières abimées du gymnase Paillou 50 000 €
_	<u>_e secteur social</u>
•	559 900 € en 2016 contre 473 600 € en 2015)
-	installation du service du 3 ^{ème} âge dans de nouveaux locaux rue Gounod

-	divers travaux dans les équipements de la petite enfance, notamment des travaux à la mini-crèche de la Habette (réfection des peintures et des sols pour 35 000 €), réaménagement du relais d'assistantes maternelles Prévert pour 25 000 € et halte-garderie de la Habette réfection de la cuisine pour 10 000 €
-	travaux de mise en œuvre du PAVE100 000 €
-	travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée
-	des crédits destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée, après avis de la commission d'intégration des personnes handicapées (CIPH)
	<u>Le secteur culturel</u> (113 200 € en 2016 contre 438 200 € en 2015)
-	des interventions diverses sur les équipements socioculturels dont la création d'un local coupe-feu pour l'activité poterie et réfection de sol de peinture en sous-sol pour 26 000€, réfection de fenêtres et création de sanitaires à la MJC du Mont-Mesly pour 26 000€
-	une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil
	travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée
-	divers matériels et équipements culturels
· <u>I</u>	<u>Le secteur jeunesse</u> (44 450 € en 2016 contre 43 950 € en 2015)
-	travaux d'entretien dans les différents bâtiments dont notamment les travaux de peinture et de revêtement de sol dans divers locaux
	achat de matériel et mobilier12 450 €
-	travaux dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée

équipements et matériels 1.1.4 - Les bâtiments, assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux (2 833 040 € en 2016 contre 2 754 810 € en 2015)

Ils sont nécessaires à la bonne marche de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population.

•	Concernant les travaux relatifs à l'Hôtel de Ville et aux autres
	bâtiments communaux
	(1 329 140 € en 2016 contre 1 539 000 € en 2015)

-	pour l'Hôtel de Ville, une enveloppe est prévue pour la participation de la commune pour le remplacement des sprinklers du parking −2ème tranche (150 000 €), la rénovation de revêtements en pierre de l'esplanade (30 000 €), divers travaux d'entretien (178 000€) et 45 000€ pour la sécurisation de l'accès à l'Hôtel de Ville
-	une enveloppe budgétaire de 111 000 € est prévue pour des travaux sur divers bâtiments communaux et équipements hors Hôtel de Ville, centre technique municipal et parkings, et notamment l'aménagement de l'ex-trésorerie de la Habette (300 000 €), la mise en conformité des ascenseurs 501 000 €
	une enveloppe budgétaire de 350 000 € est prévue pour les travaux dans les parkings et notamment celui de la Haye aux Moines (mise en peinture, réparation suite à un sinistre et réfection de l'étanchéité terrasse) et celui de porte de Brie

• Concernant la dotation des moyens, l'acquisition de matériels, mobiliers, outillage et véhicules à destination des services (1 503 900 € en 2016 contre 1 085 810 € en 2015)

-	les crédits dévo	lus au secteur de	l'informatique	et
	de la télépho	nie concernent	notamment I	es
	licences suppl	émentaires, les	dotations	de
	matériels et d	e logiciels (350	0000€) et u	ne
	enveloppe pou	r les travaux	de téléphor	nie
	(53 500 €)		, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	403 500 €
	` ,			

- le remplacement et l'acquisition de véhicules (notamment deux fourgons pour la régie bâtiment, deux utilitaires pour les parcs et jardins, l'acquisition d'un poids lourd pour le service de la voirie et d'un car) et de matériel pour le garage municipal547 600 €

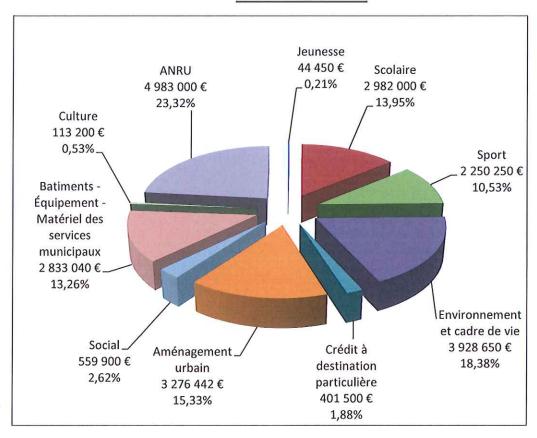
- l'équipement mobilier et matériel de l'ensemble des

- divers matériels spécifiques et fournitures pour les services municipaux dont des matériels de sécurité, l'équipement de la régie bâtiment (155 250 €)...... 192 250 €

1.1.5 - Des crédits à destination particulière (401 500 € en 2016 comme en 2015)

 les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens mais aussi de projets plus structurants
- acquisitions de kits énergie pour une sensibilisation aux écogestes
- des crédits de travaux à la demande du Comité Hygiène et Sécurité41 500 €
1.1.6 - Les actions d'aménagement urbain (3 276 442 € en 2016 contre 1 262 000 € en 2015)
- acquisition en vente en l'état de futur achèvement d'un parking public de 232 places – opération Brossolette - 2ème tranche. La commune fait l'acquisition des volumes de construction réalisés par la société Nexity en souterrain sur deux niveaux (niveau -1 et niveau -2) destinés à être aménagés par la commune en parking public de 232 places. Le prix d'acquisition est fixé à 4 800 266 €. Il vous est proposé d'inscrire une seconde tranche de 2 005 608 €
- acquisition de locaux place de la Habette (ancienne trésorerie municipale)
- subvention à Créteil Habitat SEMIC pour la construction de l'Ehpad Chenevier
 participations de la ville aux opérations de dépollution des terrains « Brossolette » pour 85 500 € et « Desmont » pour 40 000€
 des crédits sont inscrits pour les frais de publication, d'honoraires et de classement liés aux différentes opérations d'aménagement
- acquisition de 5 box dans le cadre du désenclavement du quartier du Palais60 000 €

Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs Total : 21 372 432 €



1.2 - La participation à Créteil-Habitat-SEMIC pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire (1 827 952 € en 2016 contre 1 799 549 € en 2015)

Le conseil municipal, dans sa séance du 6 novembre 2006, a adopté le mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire. Celui-ci prévoit que la commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et qu'elle reçoive pour cela, outre différentes subventions d'investissement, un fonds de concours de Créteil-Habitat-SEMIC, à hauteur du coût net de l'opération. En contrepartie, elle verse à Créteil-Habitat-SEMIC, à compter de 2009, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des deux prêts contractés par Créteil-Habitat-SEMIC qui en 2016 s'élève à 1 827 952 €.

1.3 - La participation pour l'adhésion à l'Agence France locale (384 000 € en 2016 comme en 2015)

L'Agence France Locale (AFL) est l'agence française de financement des collectivités locales créée par les collectivités locales. Il s'agit d'une entité à but non lucratif qui rassemble les collectivités locales françaises désireuses de mutualiser et d'optimiser leur recours au crédit, sans intermédiaire bancaire. Elle a reçu l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel pour exercer en tant qu'établissement de crédit. Ainsi, l'AFL fonctionne comme un établissement de crédit mais au bénéfice exclusif de ses adhérents. Pour pouvoir adhérer à la

structure, les collectivités doivent verser un ticket d'entrée fixé à 0,8 % de l'encours de dette n-2. Seules les collectivités dont les finances sont jugées saines au travers de critères définis par l'AFL pourront adhérer à cette dernière, car elle va chercher des fonds sur le marché obligataire et elle ne pourra obtenir des taux d'intérêt intéressants qu'en apportant la preuve que les situations financières des collectivités auxquelles elle s'adosse sont solides.

La commune satisfait à ces critères et a obtenu une note par l'AFL qui lui permet d'adhérer à cette agence.

Le montant du ticket d'entrée pour Créteil est de 1 152 000 €. Il est possible de verser ce ticket d'entrée sur trois exercices, par conséquent, il vous est proposé d'inscrire 384 000 € en 2016 comme en 2015. Cela correspond au second versement au capital prévu en trois fois.

1.4 - Les opérations d'acquisition/vente sur le même exercice (1 965 666 € en 2016 contre 3 159 000 € en 2015)

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 février 2015 a approuvé l'acquisition par la commune auprès de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris d'un terrain d'environ 4 000 m² à détacher des parcelles AU72-89 et AU53-75-81 faisant partie de l'Hôpital Albert Chenevier à Créteil, au prix de 1 525 411 € en vue de sa rétrocession à la société ADIM Ile de France, qui réalisera un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)...... 1 525 411 €

Le conseil municipal, dans sa séance du 8 décembre 2014, a validé une opération d'acquisition par la commune auprès de l'établissement public foncier d'Île de France et a approuvé le protocole d'accord en vue de la rétrocession de ce bien :

L'opération concerne la propriété sise 29 rue de Paris. Cette propriété sera cédée conformément au protocole d'accord à la société Nexity.......440 255 €

1.5- La nécessité de comptabiliser les avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit en 2016. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

1.6 - Le remboursement de la dette (12 000 000 € en 2016 contre 11 500 000 € en 2015), les opérations de refinancement (10 000 000 €) et le remboursement des cautions (2 100 €)

Pour 2016, le remboursement en capital de la dette, hors refinancement, s'élève à 12 000 000 € contre 11 500 000 € en 2015. Le montant du remboursement de la dette est fonction du volume net d'emprunts contractés sur les années passées et du profil d'amortissement des prêts constituant l'encours.

Par ailleurs, il est envisagé la possibilité de procéder à des opérations de refinancement afin d'améliorer les conditions financières de notre dette. À ce titre, un montant de 10 000 000 € est prévu. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

Enfin, 2 100 € sont prévus au titre des remboursements de dépôts et cautionnements.

1.7 Résultat d'investissement du budget annexe assainissement soit 243 162,34 €

Le transfert de la compétence assainissement au Territoire se traduit par la clôture du budget annexe. Or, il convient d'intégrer la capitalisation des résultats de ce dernier dans le budget de la ville avant de les transférer au Territoire.

1.8 – Les dépenses d'ordre (502 300 € en 2016 contre 270 000 € en 2015)

1.8.1 Les travaux en régie (200 000 € en 2016 comme en 2015)

Les travaux en régie correspondent aux travaux directement réalisés par les services techniques. Leurs montants se calculent en tenant compte du coût horaire de la main-d'œuvre et des dépenses en fournitures. Ils s'élèvent à 200 000 € en 2016. La contrepartie de cette dépense d'ordre figure en recettes de fonctionnement. Elle neutralise la dépense réelle de fonctionnement pour la transférer en investissement.

1.8.2 Les opérations patrimoniales (302 300 € en 2015 contre 70 000 € en 2015)

Elles visent à constater de façon comptable des évolutions de notre patrimoine en liaison avec des opérations passées ou en cours. Ces écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement. Elles concernent la valorisation pour 232 300 € d'un terrain acquis à l'euro symbolique au 81 rue Chéret pour permettre la construction de la MPT des Bleuets, le transfert des annonces d'appels d'offres pour travaux, sur des imputations d'immobilisations en cours pour 50 000 € et le transfert des études sur des imputations d'immobilisations en cours pour 20 000 €.

1.9 RECAPITULATIF

 Dépenses nouvelles
 48 797 612,34

 Restes à réaliser
 4 850 063,42

 Résultat antérieur reporté
 3 702 748,80

 Total des dépenses 2016
 57 350 424,56

2 Recettes et équilibre

2.5 Les recettes réelles (40 950 222,64 € en 2016 contre 37 444 804,70 € en 2015)

2.5.1 Les subventions d'investissement (3 889 667,00 € en 2016 contre 1 651 537,55 € en 2015)

Elles s'élèvent, en 2016, à 3 889 667,00 € et se décomposent notamment ainsi :

•	la participation dans le cadre du projet urbain partenarial de Bouygues immobilier à la réhabilitation du Groupe scolaire Prévert	000€
•	les subventions pour la construction de la Maison Pour Tous des Bleuets	
	1. ANRU 280 0	00 €
	2. Région 600 0	00€
•	la participation de la Société du Grand Paris pour les abords de la future gare du Grand Paris	00€
•	la subvention de Valophis pour la réalisation du carrefour Déménitroux, dans le cadre du programme ANRU	47 €
•	la subvention du Conseil Départemental pour la réalisation du carrefour Déménitroux, dans le cadre du programme ANRU	20 €
•	la participation des copropriétaires pour les travaux réalisés sur la dalle du Montaigut	00€
•	la subvention de l'Etat – Territoire à énergie positive pour une croissance verte. La candidature de la ville de Créteil a été retenue. Elle devient éligible à certains subventionnements soit 80% du hors taxes :	
	modernisation et rénovation de l'éclairage public dans le quartier de l'Echat	00€
	2. isolation thermique du hall de MT Eyquem72 00	00€
	acquisition de kits énergie pour une sensibilisation aux écogestes	00€
•	le produit des amendes de police	90€
•	la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux réalisés pour la transformation de la bibliothèque de la Habette en accueil Jeunes	00 €

2.5.2 Les dotations et participations (pour 2 759 753,40 € en 2016 contre 2 183 660 € en 2015)

Elles s'élèvent à 2 759 753,40 € en 2016 et se répartissent de la sorte :

•	le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2015	1 789 753,40 €
•	la taxe d'aménagement générée par les permis de construire délivrés sur le territoire communal	.710 000 €

2.5.3 Les cessions (8 412 730 € en 2016 contre 12 055 263 € en 2015)

La nouvelle instruction budgétaire et comptable dispose que les aliénations de biens font désormais l'objet d'une prévision correspondant à une inscription unique en recettes réelles d'investissement.

Il convient de distinguer les cessions de biens appartenant déjà à la commune de celles liées à des opérations d'acquisition et rétrocession immédiates.

En ce qui concerne les cessions simples, la commune prévoit la réalisation de certaines cessions :

• Desmont
• Terrain pour l'implantation d'un hôtel à Duvauchelle 1 470 000 €
Terrain du Jeu de Paume
• Avenue de Verdun
Les cessions faisant l'objet d'une acquisition /rétrocession sont les suivantes :
• Terrain futur EHPAD
• 29 rue de Paris531 751 €

2.5.4 Le recours à l'emprunt (21 000 000 € en 2016 contre 18 022 548,45 € en 2015)

Des crédits à hauteur de 10 000 000 € sont proposés au titre d'opérations de refinancement. Cette écriture s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement.

Une fois pris en compte l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement, le besoin de financement résiduel s'élève à 11 000 000 €. Il sera couvert par le recours à l'emprunt.

2.5.5 L'excédent de fonctionnement capitalisé (4 388 072,24 € en 2016 contre 3 031 795,70 € en 2015)

2.5.6 La nécessité de comptabiliser le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics en section d'investissement

Un crédit de 500 000 € sera inscrit. Cette inscription s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement.

2.6 Les recettes d'ordre (2 992 300 € en 2016 contre 2 470 000 € en 2015)

Les recettes d'ordre s'élèvent à 2 992 300 € et se répartissent ainsi :

2.7 Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (9 000 000 € en 2016 contre 5 000 000 € en 2015)

La dernière composante de l'autofinancement est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit une inscription de 6 000 000 €, celui-ci est en progression de 20 %. Conformément aux orientations évoquées dans le débat d'orientations budgétaires, l'autofinancement volontaire conforte durablement notre situation financière.

Par ailleurs, cet autofinancement est abondé par la reprise anticipé partiel du boni de la ZAC des Sarrazins pour 3 000 000 €.

2.8 Résultat d'investissement du budget annexe assainissement soit 243 162,34 €

Le transfert de la compétence assainissement au Territoire se traduit par la clôture du budget annexe. Or, il convient d'intégrer les résultats de ce dernier dans le budget de la ville avant de les transférer au Territoire.

2.9 RECAPITULATIF

 Recettes nouvelles
 52 942 522,64

 Restes à réaliser
 4 164 739,58

 Résultat antérieur reporté
 243 162,34

 Total des recettes 2016
 57 350 424,56

15/38

3 La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015

Conformément à l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée du résultat fait l'objet d'une fiche de calcul transmise au Trésorier municipal, afin qu'il en assure la pertinence.

Sur l'exercice 2015 à l'issue de la journée complémentaire, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 10 295 714,62€, conforme au résultat du comptable public.

Le résultat d'investissement, calculé en prenant en compte le solde d'exécution 2015 et le solde des restes à réaliser, est négatif et s'établit à 4 388 072,24 €.

Par conséquent, il est nécessaire :

• de mettre en réserve une partie de l'excédent de fonctionnement pour 4 388 072,24 €, afin de combler le besoin de financement en investissement.

Il vous est proposé d'inscrire le solde de l'excédent de fonctionnement 2015, après mise en réserve, en recette de fonctionnement 2016.

La procédure de reprise anticipée des résultats est résumée dans le tableau suivant :

Résultat à affecter	10 295 714,62
Résultat de l'exercice 2015	10 295 714,62
Résultat de fonctionnement	

Investissement	
Solde d'exécution 2015 (déficit)	-3 555 582,03
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 147 166,37
Solde des restes à réaliser 2015 (reports de recettes 4 164 739,58 – reports de dépenses 4 850 063,42)	-685 323,84
Résultat d'investissement (besoin de financement)	- 4 388 072,24
Montant de l'excédent de fonctionnement qui couvre le besoin de financement	+ 4 388 072,24
Excédent de fonctionnement disponible	5 907 642,38
Montant total de la reprise anticipée	5 907 642,38

Il convient de rappeler que le virement de section n'est pas exécuté et n'est pas intégré dans le calcul du résultat, ce qui crée mécaniquement un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

4 Les reports

4.1 Les reports de dépenses pour 4 850 063,42 € en 2016 contre 4 541 758,15 € en 2015

Les crédits d'investissement reportés de 2015 sur 2016 concernent d'une part des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et d'autre part des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques. Ils portent sur un montant total de 4 850 063,42 €.

Les reports de dépenses concernent notamment :

Construction de la MPT des Bleuets	1 408 716,24 €
Rénovation de l'étanchéité des coursives de la dalle du Montaigut	736 176,12 €
Travaux dans les piscines et gymnases	280 296,44 €
Travaux de voirie	253 469,66 €
Réfection des marches de l'esplanade de l'Hôtel de Ville	220 000,00 €
Aménagements de voirie	203 858,28 €
Subvention d'équipement Chemin des arts	178 000,00 €
Travaux dans les aires de jeux	173 109,62 €
Matériels et licences informatiques	146 066,42 €
Service Club 3ème age - Aménagement des locaux Gounod	139 114,00 €
Travaux dans les parkings municipaux	123 563,59 €
Travaux et acquisitions de matériel et mobilier dans les écoles	119 272,82 €
Subvention d'équipement Maison du CIL	109 200,00 €
Véhicules	96 262,54 €
Travaux d'aménagement dans les locaux de l'ex-trésorerie de la	
Habette	90 000,00 €
Travaux sur le barrage du Bras du Chapitre	80 734,07 €
Travaux AFUL	73 153,99 €
Rénovation et extension du groupe scolaire Prévert	35 053,55 €
Acquisition des parts de la société immobilière des chemins de fer	
français, société ICF habitat dans le capital de Créteil Habitat-	40.000.00.0
SEMIC	10 000,00 €

4.2 Les reports de recettes pour 4 164 739,58 € en 2016 contre 1 657 128,82 € en 2015

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice sont égales à 4 164 739,58 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, des emprunts contractés en 2015 et mobilisés en 2016, de la dotation globale d'investissement et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marches publics. Il s'agit principalement :

Emprunt :	3 000 000,00 €
Crédit Mutuel	3 000 000,00 €
Subventions d'investissement liées à l'ANRU	650 506,33 €
- ANRU	
- Opération Bleuets - Espaces extérieurs	
Etat - ANRU	505 759,92 €
Région	19 746,41 €
- Opération Bleuets - MPT	
Département	125 000,00 €
Autres subventions d'autres organismes	459 963,60 €
- Grand Paris	200 000,00 €
- Participations des copropriétaires aux travaux de la dalle	
du Montaigut	175 000,00 €
- Subventions CAF pour l'acquisition de tablettes	46 112,00 €
- SIPPEREC	38 851,60 €

La section de fonctionnement

1 - Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2016 à 171 322 038,85 € contre 139 334 218 € en 2015. Elles se composent de dépenses réelles et de dépenses d'ordre. Les dépenses réelles qui s'élèvent à 159 622 654,38 € en 2016 contre 131 934 218 € en 2015, sont en progression de 20,99 % par rapport à 2015, sous l'effet des nouveaux flux financiers avec le Territoire. Les dépenses réelles progressent de 27 688 436,38 € dont 26 664 531 € proviennent de nouveaux flux financiers entre la commune et le Territoire.

Ainsi, en neutralisant les nouveaux flux financiers qui s'équilibrent en dépenses recettes provenant des relations financières avec le Territoire et la Métropole du Grand Paris (26 664 531€) et des mouvements de personnel avec le Territoire (252 000€) et Créteil-Habitat-Semic (413 000€), le budget de fonctionnement 2016 s'élève à 143 992 507,85€. La progression de celui-ci entre 2015 et 2016 s'établit à 4 658 289,85€ dont 4 290 000€ au titre de l'autofinancement de la section d'investissement. Ainsi, la progression du budget de fonctionnement liée aux opérations de gestion s'élève à 368 289,85€ soit +0,26% entre 2015 et 2016.

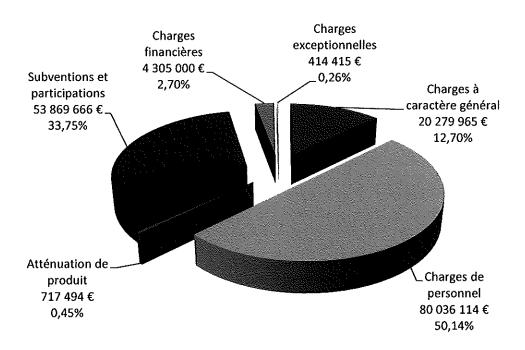
Les dépenses de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

	2015	2016	Évolution
- charges à caractère général	20 462 545,00	20 279 965,00	-0,89%
- charges de personnel	78 034 838,00	80 036 114,00	2,56%
- atténuation de produits	1 057 760,00	717 494,00	-32,17%
- subventions et participations	27 312 415,00	53 869 666,00	97,24%
- charges financières	4 565 000,00	4 305 000,00	-5,70%
- charges exceptionnelles	501 660,00	414 415,38	-17,39%
- total des dépenses réelles	131 934 218,00	159 622 654,38	20,99%
- dépenses d'ordre	2 400 000,00	2 690 000,00	12,08%
- virement de la section de fonctionnement	5 000 000,00	9 000 000,00	80,00%
- total des dépenses	139 334 218,00	171 312 654,38	22,95%
- résultat reporté		9 384,47	n.s.
- total des dépenses cumulées	139 334 218,00	171 322 038,85	22,96%

1.1 Les dépenses réelles par nature

Elles s'élèvent à 159 622 654,38 € contre 131 934 218 € en 2015.

DEPENSES REELLES PAR NATURE TOTAL: 159 622 654,38 €



1.1.1 Les dépenses à caractère général (20 279 965 € en 2016 contre 20 462 545 € en 2015)

Les dépenses à caractère général sont maîtrisées et affichent une diminution de 0,89% en 2016 après une diminution de 2,47 % en 2015. Elles concernent l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires à l'administration générale de la collectivité (fournitures, fluides, consommables, études), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) et aux dispositifs à la population.

Les fluides représentent près de 25 % des dépenses à caractère général. En 2015, il a été inscrit au titre des dépenses de fluides 5 200 500 € et, en 2016, 5 070 800 € soit une évolution de -2,5 %.

Les dispositifs à la population sont nombreux. Ils concernent notamment des dotations pour les élèves des écoles publiques, les crédits nécessaires aux activités sportives et culturelles, dans le cadre de l'aménagement du temps scolaire, aux activités extra et périscolaires (classes de découverte, séjours de vacances, accueils de loisirs et accueils périscolaires), aux dispositifs d'aides et de financement de projets (fonds d'aide aux jeunes, fonds d'aide aux projets culturels et socioculturels) et à l'organisation des manifestations (forums de la jeunesse et de la culture, jour de Fête...). Ces dispositifs sont repris dans la présentation fonctionnelle des dépenses réelles des services à la population.

Les dépenses à caractère général, comme chaque année, obéissent au respect des règles que la ville a mises en place. Elles reposent sur plusieurs démarches :

- sur une exploitation optimale des procédures de commande publique, dans un double souci de conformité aux règles juridiques et de performance économique et environnementale.
- sur la recherche du mode de gestion le plus adéquat.
 Dans la plupart des cas, la confiance faite aux personnels des services publics territoriaux agissant en régie permet d'exercer une compétence dans des conditions de qualité, de coût et de réactivité meilleures que dans le cadre d'une gestion confiée à un prestataire.
- sur l'amélioration des méthodes de gestion. Un dialogue de gestion permet une allocation efficiente des crédits, l'utilisation des crédits étant mieux ajustée grâce à des efforts d'analyse, de suivi, d'anticipation et de redéploiement des moyens.

La recherche de la maîtrise des dépenses à caractère général participe à la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche de développement durable en améliorant le comportement de consommation de notre collectivité. Les évolutions constatées ces dernières années mettent clairement en évidence l'attention dans l'affectation et la consommation des crédits dans un contexte financier contraint.

1.1.2 Les dépenses de personnel (80 036 114 € en 2016 contre 78 034 838 € en 2015)

La ville de Créteil, comme chaque année, fait preuve de la même double volonté à savoir permettre aux agents de poursuivre une carrière régulière et contenir le périmètre des dépenses. La hausse de 2,56 % intègre donc le GVT (qui prend en compte les promotions) mais aussi l'intégration dans le budget communal des personnels du budget annexe d'assainissement avant leurs transferts au Territoire. En effet, il s'agit d'une compétence obligatoire exercée par cette structure intercommunale. La dépense correspondante a été valorisée sur 6 mois dans le budget 2016. Par ailleurs, dans le cadre de la fusion Créteil Habitat Semic, 11 agents relevant du statut public ont été intégrés dans les effectifs de la commune avant d'être remis à disposition de la nouvelle entité qui lui rembourse l'ensemble des éléments salariaux.

L'évolution des dépenses de personnel s'explique par l'impact :

- Les 14 agents de budget annexe d'assainissement valorisés sur 6 mois pour 252 000 € et seront remboursés par le Territoire;
- Les 11 agents de Créteil Habitat Semic intégrés et remis à sa disposition pour 413 000 €;
- du GVT pour 600 000 €;
- La revalorisation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} juillet pour 170 000 €.

Compte tenu de ces éléments, et toutes choses étant égales par ailleurs, la progression des dépenses de personnel entre 2015 et 2016 est de +0,7%.

1.1.3 Les subventions et participations (53 869 666 € en 2016 contre 27 312 415 € en 2015)

Comme nous l'avons déjà signalé, les nouveaux flux financiers avec le Territoire modifient substantiellement ce chapitre budgétaire.

Elles se répartissent en plusieurs rubriques :

Les subventions aux associations (9 051 737 € en 2016 contre 8 879 014 € en 2015)

Ces attributions font l'objet d'un rapport spécifique. Toutefois, il convient de noter que les subventions 2016 ont été très majoritairement maintenues par rapport à 2015. Si le milieu associatif avait été mis à contribution en 2015, la commune a souhaité stabiliser son soutien afin de ne pas fragiliser le tissu associatif cristolien particulièrement présent et qui participe au vivre ensemble voulu par la collectivité.

➤ La subvention au CCAS (12 732 993 € en 2016 comme en 2015)

Compte tenu de la demande de subvention du CCAS, il est proposé de maintenir à son niveau 2015 sa subvention.

Le CCAS est le principal outil de la politique municipale de solidarité. Le CCAS a entamé en 2015 une relecture des politiques d'accompagnement dont certaines étaient devenues obsolètes ou moins prioritaires.

Le CCAS continuera à aider les Cristoliens les plus fragilisés; le service insertion sociale a établi 673 nouvelles demandes de RSA-socle en 2015 contre 698 en 2013 et 796 en 2014. Le nombre des chèques d'accompagnement personnalisé d'aide alimentaire s'est élevé à 1 346 en 2015 contre 1 559 en 2014 et 1 440 en 2013. Le nombre d'aides accordées dans le cadre du FSH énergie était de 1 351 en 2015 contre 1 634 en 2013 et 1 704 en 2014, tandis que celui des secours «classiques» est en légère diminution.

➤ Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)

Comme nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires, de nouveaux flux financiers accompagnent la création de la Métropole du Grand Paris et des territoires.

Ainsi, Créteil aura à reverser au Territoire la fiscalité perçue définitivement par l'ex-Plaine Centrale augmentée de la revalorisation des valeurs locatives pour 2016 soit 1%. Cela représente un montant de 12 166 636 €.

De plus, la ville doit compléter ce versement de la dotation de la compensation de la part salaire qu'elle perçoit de la Métropole soit 14 497 895€.

Ainsi, le FCCT 2016 s'établit à 26 664 531 €.

➤ Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale (1 345 305 € en 2016 contre 1 363 100 € en 2015).

Les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale représentent cette année un montant de 1 345 305 €. Elles concernent le Syndicat informatique (INFOCOM) pour 718 100 €, la Base de loisirs de Créteil pour 600 000 €, la Maison de retraite intercommunale de l'Abbaye pour 9 205 €,

le cimetière intercommunal de Valenton et le Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire pour 18 000 €.

Diverses participations et subventions dont les contributions obligatoires (4 075 100 € en 2016 contre 4 154 308 € en 2015).

La contribution aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers est évaluée à 1 750 000 € pour 2016, comme en 2015. Chaque année, la commune déplore de devoir contribuer au fonctionnement et à l'investissement de la brigade sans exercer aucun droit de regard, ni pouvoir de décision.

Chaque année, il est prévu dans l'enveloppe des subventions aux associations, une enveloppe spécifique pour financer des actions dans le cadre de la Politique de la Ville, dans l'attente de la mise en place du contrat de ville et de la clarification des intentions des différents partenaires et principalement l'État. La commune subordonne le versement de sa subvention à un engagement de l'État d'un montant identique. Les crédits inscrits s'élèvent à 41 500 € soit le montant attribué en 2015.

1.1.4 Les frais financiers (4 305 000 € en 2016 contre 4 565 000 € en 2015)

Les charges d'intérêts sont estimées en 2016 à 3 350 000 € contre 3 600 000 € en 2015.

En 2016, les charges d'intérêts évoluent suite aux nouveaux emprunts contractés en 2015. La commune, de par ses choix stratégiques d'indexation de taux, continue de bénéficier pleinement du niveau historiquement bas des taux révisables et variables (Euribor, TAM). Pour mémoire, le taux moyen de notre dette est de 2,11 %.

Les intérêts des lignes de trésorerie, avec un eonia actuellement inférieur à 0 %, sont estimés à 200 000 €, afin de faire face à une hausse des taux et compte tenu des marges rémunérant les établissements bancaires.

D'autre part, il est inscrit un crédit de 280 000 € pour les frais financiers du SWAP contractualisé avec RBS. Cette dépense est couverte, en 2016, par un produit financier de 363 000 €. Depuis 2013, le SWAP contractualisé avec RBS est désormais classé 1A au sens de la « Charte Gissler », le risque sur Libor USD étant désormais désactivé.

De plus, il est inscrit un crédit de 75 000 € pour le paiement des commissions demandées désormais par les établissements bancaires (frais de dossier, commissions diverses).

1.1.5 Les charges exceptionnelles (414 415,38 € en 2016 contre 501 660 € en 2015)

Elles sont constituées essentiellement de provisions pour l'annulation des titres émis lors des exercices antérieurs ou atteints par la déchéance quadriennale (80 000 € en 2016 comme en 2015), de bourses et prix pour 40 860 € en 2016

contre 46 560 € en 2015 ainsi que l'effet de la suppression de la part « veuf et veuve » dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

1.1.6 Les atténuations de produits (717 494 € en 2016 contre 1 057 760 € en 2015)

Elles sont constituées notamment en 2016, de la contribution pour la commune de Créteil au fonds de péréquation intercommunal et communal institué en 2012 pour un montant de 717 194 € en 2016 contre 930 703 € en 2015.

1.2 Les dépenses d'ordre (2 690 000 € en 2016 contre 2 400 000 € en 2015)

Toutes les dépenses d'ordre correspondent à la fois à des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement. Les dépenses d'ordre concernent l'amortissement des immobilisations pour 2 690 000 €.

1.3 Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement (9 000 000 € en 2016 contre 5 000 000 € en 2015)

Conformément au débat d'orientations budgétaires, la dernière composante de l'autofinancement est le virement de section, soit une inscription de 6 000 000 €.

Cet autofinancement a été abondé par la reprise anticipée partielle du boni de la ZAC des Sarrazins pour 3 000 000 €.

1.4 Résultat de fonctionnement du budget annexe assainissement soit 9 384.47 €

Le transfert de la compétence assainissement au Territoire se traduit par la clôture du budget annexe. Or il convient d'intégrer les résultats de ce dernier dans le budget de la ville avant de les transférer au Territoire

1.5 Les dépenses réelles des services à la population

1.5.1 La démocratie locale et de proximité (154 765 € en 2016 contre 124 960 € en 2015)

LES CONSEILS DE QUARTIER

Une nouvelle géographie et une charte des conseils de quartier pour une démocratie locale renouvelée ont été actées par le conseil municipal le 29 juin 2015. Les 10 conseils de quartier ont été installés avec une nouvelle gouvernance en fin d'année 2015. L'année 2016 sera consacrée à la stabilisation des nouvelles organisations en mettant en œuvre différents temps de rencontres et sessions de formations pour les nouveaux conseillers de quartier. Depuis fin 2013, les crédits affectés au fonctionnement des conseils de quartier (65 000 €) sont gérés sur le budget municipal soit 4 000 € par conseil et 5 000 € à chaque secteur.

LES CONSEILS D'ENFANTS, D'ADOLESCENTS ET DE JEUNES

Les conseils d'enfants, d'adolescents et de jeunes sont des espaces d'expression et de réflexion, ces dispositifs permettent aux jeunes de se confronter à l'exercice des responsabilités et de s'impliquer dans la vie locale en réalisant des projets d'intérêt général.

Le Conseil Municipal des Enfants (118 enfants)

Au mois de mai 2015, une consultation par l'intermédiaire d'un questionnaire dématérialisé a été organisée dans les écoles élémentaires de Créteil; 525 élèves y ont répondu. Les résultats de cette consultation ont permis aux deux commissions de choisir leur axe de travail.

<u>La commission « environnement »</u> travaille sur la conception d'un quiz pour sensibiliser leurs camarades sur les différentes énergies et leur faire connaître les énergies renouvelables qui existent sur la ville.

<u>La commission « mobilité/citoyenneté/solidarité »</u> s'engage dans un projet de conception d'un jeu de société pour permettre une sensibilisation aux discriminations et une prise de conscience pour lutter contre ces dernières.

Le Conseil des Adolescents (34 adolescents)

L'année 2016 correspond à la mise en route du nouveau mode de fonctionnement du conseil. Les nouveaux conseillers sont élus en milieu d'année scolaire de la 6^{ème}. Cette nouvelle organisation permet de favoriser la continuité avec le Conseil Municipal des Enfants.

Cette nouvelle génération d'élus adolescents s'installera dans ses fonctions par le biais d'un projet concret. Un concours de photos sera initié dans tous les collèges cristoliens afin de permettre aux collégiens d'exprimer leur vision de la solidarité.

Dans la poursuite du travail sur la rénovation des outils de communication, cette année sera consacrée à la finalisation du site internet du conseil des adolescents.

Le Conseil des Jeunes (40 jeunes)

L'année 2016 verra la réalisation de 2 projets :

Le Festival Escales

Le conseil de Jeunes s'associera à l'élaboration au festival ESCALES (festival annuel de musiques du monde) en partenariat avec le conservatoire Marcel Dadi et les équipements socio-culturels de la Ville. Les Antilles seront à l'honneur de la 5^{ème} Édition de ce festival. Ce sera ainsi l'occasion pour les conseillers jeunes de revenir sur leur échange de coopération avec la Ville des Abymes et de projeter le documentaire réalisé à l'occasion de ce déplacement « Regards croisés Créteil-Les Abymes».

Echange européen « Erasmus+ » : les jeunes face au réchauffement climatique

Fort de sa participation à l'opération « la jeunesse au cœur de la coopération » organisée par la ville des Abymes (Guadeloupe) en juillet 2015, le conseil de jeunes accueillera à son tour les jeunes Guadeloupéens, et élargira son échange à des jeunes de Falkirk et Salzgitter afin de continuer à développer nos liens entre villes jumelées et de renforcer l'ouverture d'esprit, la confiance en soi, la prise d'initiative et la formation par les pairs.

Au regard de la dynamique partenariale enclenchée sur la ville autour de la COP21, les conseillers ont orienté leur projet d'échange sur la vision et la place des jeunes face au réchauffement climatique. Cet échange se déroulera sur une semaine, du 11 au 18 juillet 2016 et fait l'objet d'une demande de subvention européenne sur la ligne de crédits « Erasmus+ »

FAIRE ENSEMBLE, PORTAIL CITOYEN

Faire Ensemble est un espace de participation virtuelle et d'échanges destiné aux internautes, habitants de la ville. Il vise à renforcer les relations avec les élus de la municipalité et faciliter l'expression citoyenne par l'émergence de débats sur l'ensemble des sujets intéressant la vie locale.

Ce portail citoyen sera renforcé en 2016 par le développement d'un outil collaboratif pour favoriser la concertation en ligne. Ce développement technique sera également accompagné de rencontres et de sensibilisations au numérique.

LES ASSISES DE LA VILLE

De nouvelles Assises de la ville seront organisées à l'automne prochain. Lieu privilégié d'échanges, ce temps fort de la démocratie locale est un outil pour favoriser la participation citoyenne et prendre en compte les aspirations des concitoyens pour toujours faire progresser les politiques publiques municipales.

A l'instar des deux dernières éditions, l'implication des Cristoliens sera de nouveau recherchée dans la préparation des Assises. Ainsi, un dispositif spécifique de concertation sera mis en place pour associer les habitants à cet évènement.

1.5.2 L'éducation (22 959 879 € en 2016 dont 18 612 083 € de dépenses de personnel contre 23 077 057 € en 2015)

Les actions traditionnelles seront poursuivies et comprennent principalement :

- l'attribution de crédits pédagogiques, sous forme de dotations par élève à la fois pour les écoles publiques et privées sous contrat d'association, est maintenue (946 600 €);
- l'organisation de classes de découvertes pour les élèves de CM2, de double niveau CM1-CM2 et des classes d'adaptation. En 2016, 54 classes partiront pour des séjours de 8 à 10 jours (642 000 €);
- la prise en charge du fonctionnement logistique des écoles en particulier de la restauration, l'entretien des locaux, des fournitures (plus de 400 agents sont mobilisés auprès des enfants de maternelle pour la surveillance, le gardiennage, l'entretien des locaux et la restauration).

Au-delà des dépenses obligatoires, la ville conduit une politique de soutien aux activités éducatives par le financement d'actions pendant le temps scolaire et la pause méridienne, le montant s'élève à 110 000 €. Depuis septembre 2014, de nouvelles activités ont été mises en place le soir dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La dépense engagée pour ces activités est de 93 800 € et est prise en charge par la direction de la jeunesse. Ces prestations viennent compléter les activités conduites par les services municipaux : sport, jeunesse, développement durable, culture et celles qui seront assurées par vacations, prévues au budget du personnel.

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), des crédits sont prévus pour le fonctionnement des clubs « Coup de Pouce » et des « Cafés des Parents » (22 500 €).

1.5.3 La jeunesse (9 383 720 € en 2016 dont 8 158 397 € de dépenses de personnel contre 7 761 029 € en 2015)

Le secteur enfance-loisirs organise les prestations accueils de loisirs et accueils périscolaires. Les accueils de loisirs sont des lieux de vie, de socialisation et d'épanouissement autour d'activités pédagogiques. Les accueils de loisirs sont implantés dans les différents quartiers de Créteil.

La commune a mis en application la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2014. Il s'agit pour la commune, de proposer des activités structurées sur le temps de la pause méridienne.

Le secteur enfance-loisirs organise également des séjours en centre de vacances pour les jeunes cristoliens durant les congés scolaires d'été. L'offre de séjours a évolué vers des séjours plus courts (14 jours) permettant à plus d'enfants d'en profiter. En 2015, 164 Cristoliens de 4 à 17 ans ont bénéficié des séjours proposés en juillet et en août pour 26 destinations montagne, mer et campagne. Pour 2016, les séjours de vacances seront ouverts à 170 enfants et jeunes cristoliens pour un montant inscrit de 173 000 €. De plus, l'offre sera

complétée par la mise en place de mini-séjours organisés par la ville pour plus de 390 enfants et jeunes cristoliens. La volonté est d'augmenter l'offre de mini-séjours qui répond mieux aux besoins actuels.

Le secteur « animations socioculturelles » décline ses actions en cinq volets :

- le « passeport jeunes 8-15 ans» et le pass « 16-20 ans» sont proposés aux enfants âgés de 8 à 15 ans et aux jeunes de 16 à 20 ans. Ils permettent l'accès gratuit aux activités des animations jeunesse organisées dans les gymnases (multisites), les stages dans les équipements socioculturels pendant les vacances scolaires et donnent droit à deux réductions (Auto-école Blanc-Bleu, Jumelage). Pour gérer au mieux leur utilisation, ces cartes, sont, à présent, utilisables sur plusieurs années et actualisables chaque année par l'ajout d'une vignette annuelle;
- le chéquier « découverte » ; il est proposé aux enfants âgés de 8 à 15 ans pour 15€, leur offrant l'accès gratuit à des activités sportives (tennis, piscines, badminton) ou à des activités culturelles (cinéma, spectacle ...) à tarif réduit. Il inclut 23 chèques d'une valeur théorique globale de 161€;
- le chéquier « sorties à la carte » : un chéquier est proposé aux jeunes âgés de 8 à 15 ans, et leur offre l'accès à tarif réduit à des activités de loisirs (parcs d'attraction, visites culturelles,...). Ce chéquier permet d'harmoniser les tarifs des sorties proposées par les différentes structures de la ville (Jeunesse : sorties à la carte, CLAP, activités sportives de quartier ; structures socioculturelles : MJC, MPT, centres sociaux). Elles seront proposées 2 fois par semaine, réparties sur la période de vacances d'été. 648 places seront ainsi proposées en 2016 ;
- le financement des projets de stage en partenariat avec des structures socioculturelles.

Le dispositif d'aide aux projets individuels de jeunes est proposé pour les formations de brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), de brevet de surveillant de baignade (BSB) et de brevet de sécurité routière (BSR).

Le Bureau Information Jeunesse est un lieu d'écoute, d'information et de documentation ouvert à tous les jeunes ainsi qu'aux parents, enseignants, travailleurs sociaux... Il propose un accueil personnalisé, respectant l'anonymat et accessible à tous sans rendez-vous. Une documentation est disponible sur les métiers, l'enseignement, la formation professionnelle, les loisirs, la santé, ... En 2016, le travail d'accompagnement des projets d'insertion sociale et professionnelle sera repris, en liaison avec les partenaires pour répondre aux mieux aux questionnements des jeunes cristoliens. Le développement des activités d'accompagnement des jeunes vers les jobs, la découverte des métiers, la santé sera ainsi au centre de son activité.

Le club de loisirs pour adolescents et préadolescents (CLAP) est une structure d'accueil des jeunes de 11 à 15 ans. C'est un lieu de rencontre, de socialisation et d'épanouissement autour d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

1.5.4 Le sport

(14 101 929 € en 2016 dont 7 390 435 € de dépenses de personnel et 5 097 919 € de subventions aux associations contre 13 600 942 € en 2015)

La direction des sports assure la planification de l'utilisation des équipements sportifs, afin de répartir, de façon optimale, les créneaux entre les scolaires, les accueils de loisirs, les associations et le public (94 000 heures planifiées). Elle contribue à l'organisation logistique d'une centaine de manifestations sportives par an. Elle a également pour mission d'assurer la gestion du patrimoine sportif à savoir : 16 complexes sportifs et gymnases, 5 salles polyvalentes, 3 piscines, 18 plateaux d'évolution et terrains de jeux et 2 stades. En outre, la commune soutient l'US Créteil (plus de 9 000 adhérents au travers de 29 associations) qui anime et coordonne le mouvement sportif sur la commune.

Une quarantaine d'éducateurs sportifs participe à la mise en œuvre du projet sportif en milieu scolaire. Les interventions de ces éducateurs représentent plus de 400 heures d'activités physiques et sportives par semaine, permettant aux élèves d'environ 240 classes élémentaires de bénéficier d'au moins une heure de sport hebdomadaire encadrée par un intervenant sportif. Ce secteur participe également aux actions périscolaires menées sur la pause méridienne ainsi que la nouvelle activité de fin d'après-midi qui s'intègre dans le projet éducatif territorial.

1.5.5 Le secteur culturel

(5 810 700 € en 2016 dont 1 517 504 € de dépenses de personnel et 3 736 384 € de subventions aux associations contre 5 813 392 € en 2015)

Les trois domaines d'intervention sont reconduits : les animations culturelles en partenariat avec les acteurs locaux, le travail autour de la galerie d'art et le suivi des équipements socioculturels.

> Les animations culturelles

La direction de la culture coordonne et développe des projets en collaboration avec l'ensemble des partenaires culturels et socioculturels de la commune.

Le Forum de la culture aura lieu en septembre. C'est un temps de valorisation des ressources culturelles locales et de rencontres entre le public, les équipements culturels de la ville et les associations œuvrant dans ce domaine.

Il est également prévu des actions de valorisation du patrimoine cristolien. Outre les outils habituellement proposés (parcours urbains, cartes postales) pour différents publics (écoles, accueils de loisirs, conseils de quartier, université), les visites urbaines et parcours de découverte de Créteil seront poursuivis.

Il est aussi prévu des projets sectoriels visant à structurer certains secteurs artistiques et à accompagner les partenaires associatifs et institutionnels dans la prise en compte de nouvelles pratiques artistiques : temps fort du théâtre amateur, soutien aux arts visuels, parcours des ateliers d'art, journées du patrimoine, Fête de la science... Par ailleurs, sont prévues la participation et la mise en œuvre des manifestations comme Jour de Fête.

Les projets territoriaux seront conduits afin de développer des dynamiques culturelles à l'échelle des secteurs, en collaboration avec les équipements socio-

culturels et les conseils de quartiers. La présentation de spectacles, le développement de projets patrimoniaux au sein des quartiers participent notamment de cette démarche, en donnant la priorité aux quartiers en Zone Urbaine Sensible et à la mise en œuvre de collaborations pérennes avec les structures culturelles locales. En 2016, le contrat local d'éducation artistique sera mis en œuvre dans les quartiers « politique de la ville » avec le soutien de la DRAC lle de France et avec comme opérateur le CCN.

Par ailleurs, des actions seront menées en faveur du public jeune, que ce soit en matière d'éducation artistique et culturelle (parcours arts plastiques à destination des scolaires), d'évènements (projet Street Art) ou de dispositifs de soutien aux pratiques amateurs (fond d'aide à la créativité, Créteil en scène).

La galerie d'art (7 700 € en 2016 contre 8 700 € en 2015)

La galerie d'art entre dans la seizième saison d'existence. Elle poursuivra son action pour diffuser l'art contemporain auprès du public et permettre aux artistes cristoliens et extérieurs, non seulement d'exposer leur travail dans les meilleures conditions, mais également de partager des expériences communes.

Les subventions aux équipements socioculturels (2 764 029 € en 2016 2 687 839 € en 2015)

La commune soutient activement les actions développées par l'ensemble des équipements socioculturels, par le biais de subventions de fonctionnement et de mise à disposition de personnel ou de locaux. Un travail important de concertation a été réalisé pour que les moyens soient mieux répartis entre chaque structure, conformément à l'état et à la diversité des besoins sur le territoire. En 2015, une étude relative à l'élaboration d'un schéma opérationnel de mutualisation du tissu socioculturel dans les secteurs ouest et centre de Créteil a été conduite. Les préconisations seront progressivement mises en place dans les structures concernées à partir de 2016. Par ailleurs, la municipalisation de l'activité de l'association Cristol'Ludo est envisagée.

1.5.6 L'action sociale (14 502 502 € en 2016 dont 1 556 795 € de dépenses de personnel et 12 732 993 € de subvention au CCAS pour 14 492 581 € en 2015)

Les crédits ouverts pour la politique sociale s'élèvent à 14 502 502 € en 2016 contre 14 492 581 € en 2015.

Conformément à la loi, le CCAS développe une action générale de prévention et de développement social en direction de plusieurs publics.

Les interventions en faveur des personnes handicapées

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la ville ou des accueils spécialisés.

Le CCAS met en œuvre les moyens nécessaires (et notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance (crèches et halte garderies).

Le secteur aide à domicile soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien.

Ces différentes interventions s'ajoutent aux travaux d'accessibilité réalisés par la commune (dans les équipements publics, les mises en conformité d'arrêts de bus,...).

> Les actions de prévention sanitaire

Les actions de prévention bucco-dentaires seront reconduites en 2016, ainsi que celles touchant à la prévention nutritionnelle (« un fruit pour la récré » « L'assiette en marche »), en lien avec le département, l'agence régionale de santé (ARS), la caisse primaire d'assurance maladie et France Agrimer. Ces actions ciblent principalement les élèves des écoles élémentaires mais se sont étendues à un public plus large (jeunes atteints de handicap, structures petite enfance).

> Les interventions sociales

Après plusieurs années de hausse continue, le nombre d'aides proposées par le CCAS aux personnes en grandes difficultés baisse de 4% entre 2014 et 2015. Un effort particulier est consacré à la prévention des expulsions et à l'insertion par le logement.

Par ailleurs, le nombre de demandes de RSA socle baisse lui aussi de 18% pour revenir au niveau de l'année 2013. Le travail de contractualisation des parcours d'insertion s'est poursuivi (429 orientations – 368 contrats).

> Le secteur de la petite enfance

Le CCAS offre 671 places d'accueil de jeunes enfants en crèche collective, familiale ou en halte garderie. Le CCAS accorde également des subventions aux crèches associatives « P'tits choux » et AFAAC qui proposent 60 places d'accueil.

> Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées

Les interventions en direction des personnes âgées sont prioritairement axées sur les actions de soutien à domicile : aide à domicile (40 753 heures effectuées en 2015), repas à domicile (400 bénéficiaires en moyenne mensuelle pour 2015 contre 262 en 2014), téléalarme (570 personnes raccordées à fin 2015), prise en charge partielle des frais liés à la dépendance (29 bénéficiaires en 2015 pour un montant d'aides de 23 200 €). Pour les soins à domicile, la capacité du service est à fin 2015 de 60 places qui ont bénéficié à 110 personnes contre 87 personnes en 2014. Ce service est entièrement pris en charge par la CPAM.

Pour les actions d'animation d'une part, et d'autre part, pour le maintien d'une offre de qualité en matière d'hébergement, la politique de la ville sera poursuivie à travers nos 4 résidences de personnes âgées regroupant 243 logements (211 de type F1 et 32 de type F2).

1.5.7 La prévention et la sécurité (8 615 779 € en 2015 dont 6 504 154 € de dépenses de personnel contre 8 098 723 € en 2015)

L'activité se développe et permet la surveillance d'un nombre important de sites et d'activités: près de 200 bâtiments communaux, les sorties d'écoles, le stationnement, la circulation, les marchés forains, les manifestations sportives et culturelles qui se déroulent sur la commune, l'accueil et le filtrage de l'Hôtel de Ville. Le service a aussi en charge 8 parkings publics dont celui de la médiathèque. Enfin, la gestion des objets trouvés et une politique dynamique de gestion des épaves sont menées par cette direction qui comprend plus de 180 agents.

En 2016, 1 750 000 € comme en 2015 sont prévus pour la contribution aux dépenses de la brigade des sapeurs-pompiers.

1.5.8 Le développement durable

Les problématiques du développement durable font partie intégrante de tous les grands projets de la commune et de la gestion au quotidien, dans tous les domaines de l'action municipale. La commune est particulièrement attentive au respect des clauses environnementales (consommation énergétique du matériel, énergie utilisée, traitement des déchets lors des travaux, biodégradabilité, recyclage,...), lors de l'attribution des marchés publics.

En 2016, sera mis en œuvre le plan climat énergie territorial dont le projet a été adopté par le conseil municipal du 8 décembre 2014. Ce plan comporte quatre priorités :

Priorité 1 : un chauffage urbain mixant les énergies,

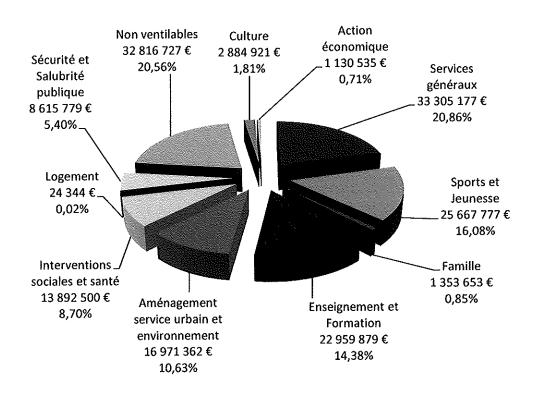
Priorité 2 : la lutte contre la précarité énergétique dans un habitat économe en énergie.

Priorité 3 : une culture d'économie d'énergie.

Priorité 4 : une collectivité exemplaire avec pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le patrimoine et les véhicules de la commune.

Par ailleurs, les initiatives de sensibilisation et d'éducation au développement durable seront proposées en 2016, en direction des écoles, mais également en direction des habitants avec des interventions dans des équipements publics (par exemple dans les résidences de personnes âgées sur les gestes de tri), ou à l'occasion d'évènements comme la semaine européenne du développement durable.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION (y compris les dépenses de personnel) Total : 159 622 654 €

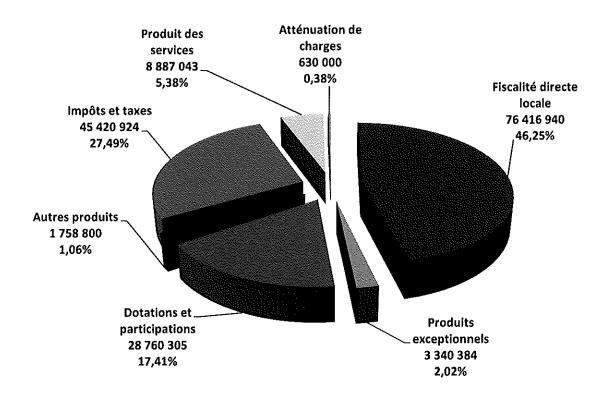


2- Recettes et équilibre

Les recettes de l'exercice 2016 s'élèvent à 171 322 038,85 € contre 139 334 218,00 € en 2015.

	2015	2016	Evolution%
- atténuation de charges	630 000,00	630 000,00	0,00
- produit des services	7 275 650,00	8 887 043,00	22,15
- impôts et taxes	31 286 951,07	45 420 924,00	45,18
- dotations et participations	32 009 087,00	28 760 305,00	-10,15
- autres produits	1 868 632,00	1 758 800,00	-5,88
- fiscalité directe locale	61 399 447,00	76 416 940,00	24,46
- produits exceptionnels	805 040,00	3 340 384,47	314,93
- total des recettes réelles	135 274 807,07	165 214 396,47	22,13
- reprise excédent antérieur	3 859 410,93	5 907 642,38	53,07
- recettes d'ordre	200 000,00	200 000,00	0,00
- total des recettes	139 334 218,00	171 322 038,85	22,96

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL : 165 214 396,47 €



Les recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

2.1 - Produits des services et du domaine (8 887 043 € en 2015 contre 7 275 650 € en 2015)

Ces recettes proviennent des différentes prestations facturées par la commune à ses usagers : salles de sports, gymnases, piscines (379 000 €), accueils de loisirs (650 000 €), accueils périscolaires (435 000 €), séjours de vacances (111 000 €), restauration scolaire (2 800 000 €), places de stationnement (185 000 €), les mises à disposition de personnel de Créteil Habitat Semic ou du Territoire (1 520 000 €) ou des prestations d'entretien et de fournitures par les services techniques.

La prévision est ajustée en fonction du résultat de l'année passée qui s'est traduit par une bonne fréquentation de nos dispositifs. Celle-ci doit être corrélée aux multiples actions engagées par la ville pour améliorer et accroître la qualité des prestations offertes à la population comme les travaux effectués dans les équipements, la formation des personnels, l'évolution des procédures et conditions d'accueil, etc.... Par ailleurs, la mise en place des nouvelles procédures de paiement et de règlement (paiement par Internet) depuis 2015, le fonctionnement de la commission de suivi des paiements participent à une dynamique de recouvrement des produits de la ville, en lien avec les usagers.

2.2- Recettes de la fiscalité indirecte (45 420 924,00 € en 2016 contre 31 286 951,07 € en 2015)

Elles se composent en particulier de :

- l'attribution de compensation (AC) versée par Plaine Centrale : 22 805 007 €. Elle correspond à la différence entre les recettes (principalement l'ancien produit de taxe professionnelle) et les charges transférées depuis la création de la communauté. Comme nous l'avons déjà vu, Créteil perçoit de la Métropole du grand Paris une dotation de compensation de la part salaire soit 14 497 895 € qui est reversée au Territoire. Ainsi pour 2016, l'inscription concernant l'attribution de compensation est portée à 37 302 902 €.
- du fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) estimé pour 2016 à 4 074 622 €. Il est toujours soumis à de fortes variations (3 558 884 € en 2012, 4 161 024 € en 2013 -4 572 110 € en 2014 et 4 787 748€ en 2015).
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 2 300 000,00 €. Les recettes constatées sont les suivantes :
 en 2012 : 2 175 688,84 €, en 2013 : 2 027 628 €, en 2014 : 2 316 345,64 € et 2 390 011,01 en 2015.

2.3- Dotations et participations (28 760 305 € en 2016 contre 32 009 087 € en 2015)

2.3-1. La dotation forfaitaire (13 466 743 € en 2016 contre 16 278 582 € en 2015)

La dotation forfaitaire est estimée pour la commune à un montant de 13 466 743 € contre16 258 130 € en 2015, ce qui représente une diminution de 17,17 % par rapport à 2015, cela est dû à la deuxième année de participation de la ville au redressement des comptes publics.

2.3-2. La dotation unique spécifique de taxe professionnelle ex dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) (1 027 345 € en 2016 contre 1 211 384 € en 2015)

Cette compensation a été notifiée à la commune pour un montant de 1 027 345 €, ce qui représente une diminution de 15,19 % par rapport 1 211 384 en 2015. Cette compensation baisse fortement car elle sert de variable d'ajustement pour financer la péréquation verticale.

2.3-3. Les dotations de péréquation (6 547 105 € en 2016 contre 6 525 447 € en 2015)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La dotation est estimée pour la commune à un montant de 5 087 607 €. En 2015, il avait été perçu 5 037 235 € et 4 992 304 € en 2014.

> la dotation nationale de péréquation

La dotation nationale de péréquation (DNP) a été estimée pour la commune à 1 459 498 € contre 1 417 649 € en 2015 et 1 405 152 € réalisé en 2014.

2.3-4. Les autres participations ou dotations (7 719 112 € en 2016 contre 7 993 674 € en 2015)

Elles comprennent, notamment :

- la compensation de l'État, notifiée à la commune au titre des exonérations de taxes d'habitation, est de 1 845 662 € ;
- la compensation de l'État notifiée à la commune au titre des exonérations de taxes foncières, s'élève à 570 190 € dont 392 577 € au titre de la compensation pour l'exonération de longue durée des logements sociaux;
- la participation de l'État, pour les emplois d'avenir, est de 300 000 € :
- le contrat enfance jeunesse pour le volet enfance bénéficiera d'une inscription de 1 750 000 €.
- La participation de l'Etat pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dite « fonds d'amorçage » pour 481 900 € ;
- la participation de l'Etat pour le Programme Réussite Educative est de 140 000 € ;
- la dotation de l'État pour le recensement atteindra 18 160 € en 2015.

2.4- Les recettes réelles diverses (5 729 184,47 € en 2016 contre 3 303 672 € en 2015)

Appartiennent à ces recettes les produits de gestion courante (produits des locations, revenus des immeubles, redevances des concessionnaires) pour 1 395 800 €, les atténuations des charges (rabais, ristournes, remboursements de charges et rémunérations) pour 630 000 €, les produits financiers (recettes liées aux deux contrats de SWAP) pour 363 000 € et 3 340 384,47 € de produits exceptionnels, dont 3 000 000 € en boni de liquidation repris par anticipation sur la ZAC des Sarrazins.

2.5- Les recettes d'ordre (200 000 € en 2016 comme en 2015)

Les recettes d'ordre de fonctionnement comprennent pour cette année :

➤ Les travaux en régie pour 200 000 €

Cette écriture a pour but de transférer en investissement le coût des travaux en régie et trouve sa contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

2.6- Le résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de 2015 reporté en fonctionnement s'élève à 5 907 642,38 €.

2.7- La fiscalité directe (76 416 940 € en 2016 contre 61 399 447 € en 2015)

Les bases prévisionnelles nous ont été communiquées par les services fiscaux. Elles intègrent la revalorisation législative de 1 % pour 2016.

> Bases d'imposition

	Bases réelles 2015 (en €)	Bases prévisionnelles 2016 (en €)	Variation (en %)
Taxe Habitation	126 544 700	128 370 000	1,44%
Taxe Foncier Bâti	140 484 046	143 012 000	1,80%
Taxe Foncier Non Bâti	149 588	197 500	32,03%

Pour équilibrer le budget primitif 2016, il est proposé de fixer la progression des taux à 1,5 %.

> Taux

Les taux 2015 correspondent à l'addition des taux communaux et des taux intercommunaux soit :

	Taux communaux 2015	Taux intercommunaux 2015	Taux 2015
Taxe Habitation	20,79%	7,85%	28,64%
Taxe Foncier Bâti	25,37%	1,50%	26,87%
Taxe Foncier Non Bâti	46,58%	3,51%	50,09%

Soit:

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe Habitation	28,64%	29,07%
Taxe Foncier Bâti	26,87%	27,27%
Taxe Foncier Non Bâti	50,09%	50,84%

Produit fiscal

	Montant 2016 estimé
Taxe Habitation	37 317 159
Taxe Foncier Bâti	38 999 372
Taxe Foncier Non Bâti	100 409
Total	76 416 940

Il vous est, par conséquent, proposé :

- d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2016;
- de fixer le taux d'imposition des taxes sur les ménages pour l'année 2016 de la manière suivante ;
 - taxe d'habitation : 29,07 % ;
 - taxe sur le foncier bâti : 27,27 % ;
 - taxe sur le foncier non bâti : 50,84 % ;
- de fixer l'enveloppe d'emprunt que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à 11 000 000€;
- d'attribuer une subvention au CCAS en 2016 à 12 732 993 € au titre du fonctionnement ;
- d'attribuer une subvention d'équipement à Créteil-Habitat-Semic de 465 000 €;
- d'attribuer une subvention d'équipement à l'Association Culturelle Israélite de Créteil de 20 000 €
- d'attribuer une subvention d'équipement à la Fédération française de Handball pour 519 800 €
- de répartir les subventions départementales en faveur des associations locales, au titre de l'exercice 2016;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher tous types de subventions pour le financement des opérations prévues au budget;
- d'affecter le déficit de fonctionnement 2015 du budget annexe d'assainissement évalué à 9 384,47 € à la section de fonctionnement.
- d'affecter l'excédent d'investissement 2015 du budget annexe d'assainissement évalué à 243 162,34 € à la section d'investissement.
- et d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 évalué à 5 907 642,38 € à la section de fonctionnement.